

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le dix juillet à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Gérald COTTIN, Nicole POLBOST, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

**ABSENT(S)/EXCUSE(S)** : Marie-Odile RAYNAUD, Guy COLLIN, Gérard ARVIN-BEROD.

**ABSENT(S)** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Evelyne DESABRE

**POUVOIR(S)** : de Gérard ARVIN-BEROD à Roland GILBERT  
Marie-Odile RAYNAUD à Catherine VAN LANDEGHEM

\* \* \*

Adoption à l'unanimité du procès verbal du 10 juin 2009.

\* \* \*

### **DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2009**

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT
<b>6554</b>			
	PAYS DE LOIRE VAL D'AUBOIS		5505
	SDE 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher)		1548
	SIETAH (Airain)		1184
	SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES		79800
<b>TOTAL :</b>			<b>88037</b>
<b>6574</b>			
	123/ABC		300
	A.V.R.C.N.		100
	A.D.M.R.		245
	FACILAVIE		100
	A.P.F. du Cher		60
	AKUABA DANCE		330
	A.P.E.E.P.N.		300
	ASSOCIATION AUBOIS DE TERRE ET DE FEUX		60
	ASSOCIATION LOISIRS NATURE		450
	CANTINE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE DE NERONDES	Participation aux repas	10400
		Participation frais fonctionnement 2008	4800
	CHANTERONDES		400
	CLUB DU 3ème AGE		200
	CLUB DE HAND-BALL		800
	CROIX ROUGE FRANCAISE		130
	CLUB DE FOOTBALL		800
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		300
	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE		240
	AMIS DU RYTHM'		330

	PREVENTION ROUTIERE		130
	SECOURS CATHOLIQUE		100
	SECOURS POPULAIRE		100
	TELETHON		200
	UNION COMMERCIALE DE NERONDES		600
	CLUB DE JUDO		1300
	CLUB DE TENNIS		280
	COMITE DES FETES DE NERONDES		1000
	SONNEURS NERONDAIS		400
<b>TOTAL :</b>			<b>24455</b>

Sous réserve de la présentation du rapport financier et du rapport moral de l'exercice précédent ainsi que des objectifs à venir.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'ensemble des participations et des subventions proposées.

A noter que les personnes désignées ci-après n'ont pas pris part au vote en raison de leur appartenance à certaines associations :

- club de football : J.F BONNET
- cantine scolaire des écoles publiques : A. LAROCHE et F. RICHARD
- A.P.E.E.P.N : H. TAILLANDIER
- Loisirs Nature : F. RICHARD, G. COTTIN, J-L JAMET
- Chanteronde : J-L JAMET et C. VAN LANDEGHEM
- Gymnastique volontaire : F. RICHARD
- Comité des Fêtes : F. RICHARD, B. COURIVAUD, A. JULIEN, H.TAILLANDIER
- Sonneurs Nérondais : A. LAROCHE et B. COURIVAUD
- 123/ABC : J-L JAMET

\* \* \*

### **CONTRIBUTION 2009 AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE :**

Par courrier en date du 4 novembre 2008, le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie nous a adressé la liste des élèves domiciliés sur la commune de Nérondes, présents au 1<sup>er</sup> novembre 2008 et fréquentant les classes maternelle et primaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide la contribution obligatoire aux frais de scolarité des enfants de l'école élémentaire à hauteur de 700 € par élève, montant identique à celui versé à l'école publique. La contribution s'élève donc à 7.700 € et sera imputée au compte 6558.

En ce qui concerne la participation à verser pour les enfants de l'école maternelle, le conseil municipal après un vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

**Nombre de bulletins : 18      Pour : 5 voix      Contre : 13 voix**

Décide de ne pas contribuer aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de l'établissement privé Sainte-Marie

\* \* \*

## **SUBVENTION COMMUNALE 2009 A LA CANTINE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE :**

Par courrier en date du 24 novembre 2008, le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie a adressé la liste des élèves domiciliés à NERONDES et fréquentant la cantine pour l'année scolaire 2007/2008. Après débat, un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

**Nombre de bulletins : 18**

**- Pour : 9 voix - Contre : 7 voix - bulletins blancs : 2**

Un montant de 1.187,20 € sera mandaté pour 1484 repas.

Il est rappelé que cette subvention est reversée aux familles concernées.

\* \* \*

## **REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE TRANSPORT SNCF D'UN AGENT COMMUNAL :**

Le décret n°2008-1501 du 30/12/2008 avec ses articles R 3261-1 et R 3261-2 prévoit le remboursement à hauteur de 50 % des frais de transport SNCF ainsi que des entreprises de transport en commun.

Par lettre en date du 6 juin 2009, un agent communal concerné par cette mesure gouvernementale, a saisi le conseil municipal afin de bénéficier de cette mesure.

Après avis favorable de la commission du personnel en date du 17 juin dernier, les membres du conseil donnent leur accord à la prise en charge de la moitié du coût des titres de transport.

Le remboursement sera effectué par le biais du bulletin de salaire de l'agent qui devra fournir les justificatifs des dépenses engagées.

\* \* \*

## **PROPOSITIONS POUR LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS COMMUNAUX :**

Afin d'appréhender au mieux le fauchage des accotements communaux extra muros, il a été demandé des devis pour faire sous-traiter ces travaux saisonniers. Après un état des lieux réalisé conjointement avec les prestataires sollicités et un membre du personnel technique communal, la commission des finances a étudié les propositions suivantes pour 2 fauchages (printemps/été) et un fauchage, débroussaillage, élagage (hiver) :

- ETA FOURNIER Pierre : 7.022,99 € TTC

- BESSEMOULIN Espaces verts : 13.167,96 € TTC

A l'unanimité, les membres du conseil retiennent la proposition de l'entreprise ETA FOURNIER Pierre.

Pour l'année 2009, il sera tenu compte d'une moins value de 640,00 € HT soit 765,44 € TTC en raison du premier fauchage des accotements déjà réalisé par les employés communaux.

\* \* \*

## **RETROCESSION DE TERRAIN APPARTENANT A LA SOCIETE D'HLM FRANCE LOIRE :**

Par courrier en date du 15 juin 2009, la société d'HLM France Loire propose à la commune la rétrocession de la voirie et des espaces verts qui desservent plusieurs logements locatifs rue Verte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette proposition.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CPAM DU CHER :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, les termes de la convention de partenariat rédigée par la CPAM du Cher suite à la suppression de la permanence de cet organisme qui était assurée tous les mardis matins au centre médico-social, supprimant ainsi le service de proximité en faveur des administrés. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, refuse de cautionner la disparition de ce service public et émet un avis défavorable à la signature de la convention proposée.

\* \* \*

## **DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal, d'un courrier de Monsieur Florent DEBRADE en date du 30 mars 2009, concernant une demande d'acquisition d'une partie du chemin rural de la Siroterrie au Grand Orme, jouxtant ses terres et le desservant.

Cette lettre fait suite au déplacement sur les lieux de la commission des travaux, répondant à la requête d'un riverain afin de constater la dégradation avérée de la partie du chemin considéré due à l'activité professionnelle du demandeur.

Ce dernier, afin de mettre un terme à tout soucis, propose à la municipalité d'en acquérir une partie sans léser quiconque.

Après examen du plan cadastral en possession de chaque conseiller, un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

**Nombre de votants : 18 - pour : 3 voix - contre : 15 voix**

En conséquence, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande afin de préserver à toute personne la possibilité d'emprunter sans contrainte ce chemin.

\* \* \*

## **- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES -**

- **décision 2009 n°1** : - achat de : 5 jardinières chanvre demi ronde : 607,57 € TTC ; 2 bancs béton : 809,21 € TTC ; panneaux de signalisation : 428,65 € TTC ; 1 accumulateur de chaleur pour l'école élémentaire : 1.654,87 € TTC ; 1 armoire gastronome, 1 four, 1 congélateur salle des fêtes : 8.269,86 € TTC ; 1 arrosage automatique : 784,76 € TTC ; 1 tondeuse à gazon HUSQVAR : 1.255,80 € TTC ;
- 1 plaque murale signalétique patrimoniale installée à l'église : 1.408,89 € TTC.
- jeudi 25 juin, démonstration dans la commune d'une balayeuse de voirie par la société KARCHER
- Information sur le contenu d'un tract distribué par le représentant de l'association « les chercheurs d'emplois »
- Signature du compromis de vente de l'immeuble GARBAN le samedi 11 juillet 2009 en l'étude de Maître CHAUME
- Proposition d'un devis relatif à la mise en conformité du plan sécurité incendie et consignes des bâtiments communaux
- Présentation d'un devis pour la couverture de la pierre à laver du lavoir
- Accueil d'un stagiaire au sein de l'équipe des services techniques du 20 au 31/07/2009
- Communication des consignes transmises par la Préfecture du Cher dans le cadre de l'émergence du virus grippal A /H1N1
- Compte rendu de la commission des finances du 24 juin 2009
- Organisation d'un repas champêtre entre les élus et le personnel communal le 12 septembre prochain à l'espace St-Etienne
- Projet d'installation de potelets de voirie
- Point sur les travaux en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.